

COMMUNIQUE DE LA FNEC FP FO

La FNEC FP FO condamne le projet de loi qui prévoit de déroger aux règles sur le temps de travail dans chaque entreprise.

Elle rappelle l'opposition des personnels en 2000 que ce soit celle des personnels de l'AFPA, des IATOSS de l'Education nationale, des ITRF du Supérieur et des ITA de la Recherche qui avaient rejeté massivement l'application de la loi Aubry : ils étaient pour les 35 heures hebdomadaires, contre la déréglementation, l'annualisation des horaires et l'éclatement des garanties statutaires établissement par établissement.

Aujourd'hui, le relevé de conclusion dans le primaire prévoit l'annualisation de 108 heures des professeurs des écoles et la réforme des lycées annoncée menace les professeurs du secondaire de la même déréglementation, projet d'établissement par projet d'établissement.

La Confédération FO a refusé de signer la « position commune » MEDEF, CGT, CFDT qui va permettre au patronat de se constituer des syndicats maison entreprise par entreprise, établissement par établissement, et de s'opposer au mouvement syndical confédéré. La FGF FO a refusé de signer la transcription de cette position dans la Fonction publique, intitulée « dialogue social », signée par les fédérations CGT et FSU.

La Fédération FO a pris connaissance de la déclaration du secrétaire général de la CFDT qui dit : « *C'est un affront ou un défi, en tout cas une provocation* » et de sa réponse au journaliste du Monde qui lui demandait : « *Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, rend responsable les signataires de la position commune de cette déréglementation du temps de travail* ». Réponse de F.Chérèque : « *Le gouvernement, en prenant cette décision, ouvre la porte à ce type de critique. Je me demande comment, demain, je pourrai faire croire à mes militants qu'en signant un accord on a la parole et la garantie du gouvernement qu'il respectera notre signature.* ».

Les choses sont claires. La FNEC FP FO considère que la situation pourrait être débloquée si les responsables de la CFDT, de la CGT, et leurs homologues Fonction Publique et Education nationale, tirant le bilan du comportement gouvernemental, retiraient leurs signatures de la position commune avec le MEDEF et de l'accord sur le dialogue social avec le Gouvernement.

C'est ce que les personnels attendent pour la défense de leurs statuts et de leurs revendications, pour le retrait du projet de loi sur le temps de travail et pour que les confédérations répondent à la proposition de Jean Claude Mailly d'appeler à la grève nationale interprofessionnelle contre les 41 annuités. Ce serait là, une véritable unité d'action capable de gagner sur les revendications.

Montreuil, le 29 mai 2008